

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier le 26 juillet 2021 à dix-neuf heures à la salle communautaire, située au 9, rue de l'École à Saint-Urbain-Premier, conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux et arrêtés ministériels applicables. L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal à l'ensemble des membres du conseil.

Sont présents, madame la conseillère Nicole Ste-Marie et messieurs les conseillers Patrice Boisjoli, Lucien Thibault, sous la présidence de monsieur le maire Réjean Beaulieu.

Est absent, monsieur le conseiller Daniel Marchand

Est présente madame Sylvie Lelaure, adjointe à la direction générale. Elle agit à titre de secrétaire d'assemblée.

## **1. Ouverture de la séance**

Monsieur le maire Réjean Beaulieu constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 06.

1. Ouverture de la séance
2. Avis de motion - Règlement numéro 446-21 modifiant le règlement numéro 286-11 sur les nuisances
3. Avis de motion - Règlement numéro 447-21 modifiant le règlement de lotissement numéro 202-02
4. Avis de motion - Règlement numéro 448-21 modifiant le règlement numéro 352-15 sur l'entretien et l'occupation des bâtiments
5. Adoption du projet de règlement numéro 448-21 modifiant le règlement numéro 352-15 sur l'entretien et l'occupation des bâtiments
6. Ressources humaines
  - .1 Contrat de travail – Directeur du Service de sécurité en incendie – autorisation de signature
7. Période de questions du public
8. Levée de l'assemblée

21-07-119

## **2. Avis de motion - Règlement numéro 446-21 modifiant le règlement numéro 286-11 sur les nuisances**

Monsieur le conseiller Lucien Thibault donne un avis de motion pour le règlement numéro 446-21 modifiant le règlement numéro 286-11 sur les nuisances afin d'y intégrer une disposition concernant l'entretien des piscines.

ADOPTÉ

21-07-120

3. **Avis de motion - Règlement numéro 447-21 modifiant le règlement de lotissement numéro 202-02**

Madame la conseillère Nicole Ste-Marie donne un avis de motion pour le règlement numéro 447-21 modifiant le règlement de lotissement numéro 202-02 afin de retirer l'exception permettant de réduire les lots partiellement desservis à 1 000 m<sup>2</sup>.

ADOPTÉ

21-07-121

4. **Avis de motion - Règlement numéro 448-21 modifiant le règlement numéro 352-15 sur l'entretien et l'occupation des bâtiments**

Monsieur le maire Réjean Beaulieu donne un avis de motion pour le règlement numéro 448-21 modifiant le règlement numéro 352-15 l'entretien et l'occupation des bâtiments afin d'y intégrer de nouvelles dispositions introduites en 2017 par le projet de loi 122 et préciser le soutien professionnel requis lors de l'inspection des bâtiments.

ADOPTÉ

21-07-122

5. **Adoption du projet de règlement numéro 448-21 modifiant le règlement numéro 352-15 sur l'entretien et l'occupation des bâtiments**

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 145.41 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, toute municipalité est tenue de maintenir en vigueur un règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Urbain-Premier a adopté le Règlement 352-15 établissant des normes relatives à l'occupation et à l'entretien des bâtiments, lequel est entré en vigueur le 7 octobre 2015;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Urbain-Premier souhaite apporter des modifications à ce règlement afin d'y intégrer de nouvelles dispositions introduites en 2017 par le projet de loi 122 et préciser le soutien professionnel requis lors de l'inspection des bâtiments;

CONSIDÉRANT QU' une copie de ce projet de règlement a été remise aux élus le 23 juillet 2021;

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter le projet de règlement numéro 448-21 modifiant le règlement numéro 352-15 sur l'entretien et l'occupation des bâtiments afin d'y intégrer de nouvelles dispositions introduites en 2017 par le projet de loi 122 et préciser le soutien professionnel requis lors de l'inspection des bâtiments.

ADOPTÉ

## **6. Ressources humaines**

21-07-123

### **6.1 Contrat de travail – Directeur du Service de sécurité en incendie – autorisation de signature**

CONSIDÉRANT QUE le contrat du directeur du Service de sécurité en incendie est arrivée à échéance au 01/01/2019;

**CONSIDÉRANT** QUE l'entente avec le Service incendie a été renouvelée à la séance ordinaire du conseil du 14 juin 2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, de procéder au renouvellement du contrat du directeur du Service de sécurité des incendies de Saint-Urbain-Premier pour une durée indéterminée à temps partiel selon les modalités y apparaissant et d'autoriser monsieur Réjean Beaulieu, maire, et monsieur Charles Whissell, directeur général par intérim, à signer le nouveau contrat du directeur du Service de sécurité en incendie.

ADOPTÉ

## **7. Période de questions du public**

Aucune question n'a été posée

## **8. Levée de la séance**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à **19 h 10**.

---

Réjean Beaulieu,  
Maire

---

Sylvie Lelaure,  
Adjointe à la direction générale